

### C) NON-RESPECT DE LA CHARTE :



Collège Notre Dame  
2 rue du Colonel Tétart  
80120 RUE

# Charte Informatique et Internet

**L'accès à l'outil Informatique et Internet est une chance.  
Cela confère aux utilisateurs des droits mais aussi des devoirs.**

Le texte ci-dessous a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques au sein du collège et de rappeler les sanctions encourues en cas de non-respect de ces règles.

#### **Cette charte se réfère à**

##### **E La loi française :**

Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989,  
Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881,  
Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978,  
Loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982, modifiée en 1986.

##### **E Aux résolutions de l'Enseignement catholique :**

*Une école de toutes les intelligences :*

Diversification des approches pédagogiques.

*Une école pour toute la vie :*

- 1 - Donner à tous les élèves les moyens d'apprendre, à comprendre les techniques de travail, de documentation.
- 4 - Donner à chacun la possibilité d'utiliser les technologies de l'information et de la communication.

##### **E Au projet de l'établissement :**

- A - Eduquer à la citoyenneté,
- B.1.2 - Généraliser l'usage des nouvelles technologies,
- B.4 - Développer l'autonomie,
- B.4.3 - Développer le sens des responsabilités,
- C.1.2.3 - Un collège à la pointe des nouvelles technologies.

#### **PREMIERE INFRACTION**

Ce jour, .. / .. / 20 .. , a été constaté par M.....  
Le non-respect de la Charte Informatique et Internet de l'établissement. Notamment,  
l'utilisateur a .....

De ce fait il reçoit la sanction suivante : *(rayer les mentions inutiles)*  
- avertissement oral, - retrait de points sur la grille de comportement,  
- travail supplémentaire, - exclusion de la séance,  
- interdiction d'accès aux outils informatiques jusqu'au .....

Signatures :

de l'éducateur	de l'élève	des parents
----------------	------------	-------------

#### **SECONDE INFRACTION**

Ce jour, .. / .. / 20 .. , a été constaté par M.....  
Le non-respect de la Charte Informatique et Internet de l'établissement. Notamment,  
l'utilisateur a .....

De ce fait il reçoit la sanction suivante : *(rayer les mentions inutiles)*  
- avertissement oral, - retrait de points sur la grille de comportement,  
- travail supplémentaire, - exclusion de la séance,  
- interdiction d'accès aux outils informatiques jusqu'au .....

Signatures :

de l'éducateur	de l'élève	des parents
----------------	------------	-------------

#### **INFRACTION GRAVE**

Ce jour, .. / .. / 20 .. , a été constaté par M.....  
Le non-respect de la Charte Informatique et Internet de l'établissement. Notamment,  
l'utilisateur a .....

De ce fait il reçoit la sanction suivante : *(rayer les mentions inutiles)*  
Ø Interdiction d'accès aux outils informatiques.....  
Ø Remboursement des frais occasionnés (un devis sera fourni)

Signatures :

du directeur	de l'éducateur	de l'élève	des parents
--------------	----------------	------------	-------------

## **A) CONDITIONS D' ACCES :**

### **Il faut s' engager...**

L' accès à l' outil Informatique et Internet est soumis à l' acceptation et donc la signature du présent "Code de l' utilisateur", par l' élève et par ses parents.

### **Il faut avoir un projet...**

Il faut présenter un projet personnel de recherche ou de communication (recherche de stages, documentations d' orientation ...) ou adhérer à l' un des projets collectifs déjà en place (réalisation du site du collège ...), ou devoir réaliser un travail demandé par un professeur (exposé, dossier, affiche...).

### **Il faut prendre rendez-vous...**

L' accès à l' outil Informatique et Internet se fait en présence d' un adulte :  
- un professeur en salle d' informatique,  
- la documentaliste au C. D. I., ou l' aide documentaliste. Pour chaque séance au C. D. I., en dehors des plages réservées dans l' emploi du temps de la classe, il faudra prendre rendez-vous par groupe de quatre élèves maximum.

### **Il faut s' identifier ...**

Tout usager s' engage à remplir correctement la fiche d' inscription disponible à chaque poste de travail. Il est le seul responsable du choix et de l' utilisation des données qu' il consulte sur le web et tout autre support.

## **B) RESPONSABILITES :**

### **Le respect des autres...**

#### ***L'utilisateur d'un poste informatique s'engage***

À ne jamais ouvrir, modifier ou effacer les fichiers d' autrui. En particulier, il est interdit de prendre connaissance d' informations détenues par d' autres utilisateurs, même si ceux-ci ne les avaient pas protégées. Cette règle s' applique également aux conversations privées de type e-mail.

À utiliser un langage correct dans ses messages et à les signer de son nom.

À ne pas monopoliser un ordinateur plus de temps que nécessaire.

Au C. D. I., à ne pas partager un poste de travail avec un autre élève lors de l' utilisation d' Internet.

### **Le respect du matériel...**

#### ***L'utilisateur d'un poste informatique s'engage***

À ne pas déplacer, débrancher ou démonter tout ou partie des appareils.

À ne pas modifier la configuration du système, le répertoire des fichiers, l' emplacement des icônes.

À ne pas enregistrer des fichiers sur le disque dur sans l' accord de la documentaliste ou du professeur. (Tout fichier enregistré sur les disques durs doit être facilement identifiable par un nom clair et placé dans le répertoire de l' utilisateur).

Pour éviter les virus informatiques, à ne pas utiliser de disquettes provenant de l' extérieur de l' établissement.

À se déconnecter correctement avant de quitter une station de travail.

À gérer son répertoire personnel de manière à ne pas stocker de fichiers encombrant inutilement l' espace disque.

À avertir sans tarder la documentaliste ou le professeur en cas de problème technique

### **Le respect du droit d' auteur...**

#### ***L'utilisateur d'un poste informatique s'engage***

À ne pas stocker, publier ou distribuer des documents, des images ou des logiciels téléchargés sans avoir la permission de leur auteur (sauf dans le cas d' applications pédagogiques précises, il est interdit de télécharger des logiciels).

À ne pas chercher à copier ou modifier des logiciels existants.

### **Le respect des valeurs humaines et sociales...**

#### ***L'utilisateur d'un poste informatique s'engage***

À ne pas accéder à des sites Internet, ni charger à l' écran (ou sur disquette) ni publier des documents à caractère raciste, extrémiste, pédophile, pornographique ou n' ayant pas d' utilité pédagogique

À ne pas utiliser le système dans le but de vendre et de distribuer des substances et des objets illégaux.

À ne pas diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation du Collège ou être contraires à la morale et aux lois en vigueur.

### **Le souci d' optimiser le coût des connexions...**

#### ***L'utilisateur d'un poste informatique s'engage***

À vérifier que les documents "papier" du CDI ne contiennent pas déjà la réponse aux recherches envisagées !

À préparer la recherche avant la connexion.

À rédiger les messages hors-ligne (l' accès à une messagerie électronique doit répondre à un projet pédagogique, en revanche, une adresse personnelle ainsi que les "chats " (causettes), forum... n' entrent pas dans le cadre pédagogique).

À se déconnecter dès le travail terminé.

**J' ai bien lu cette Charte Informatique et Internet, et je m' engage à la respecter. Je sais que tout non-respect de cette charte supprimera mon droit d' accès aux ressources informatiques et Internet de l' établissement momentanément (ou définitivement en cas de récidive). En fonction de la gravité des faits, j' ai pris connaissance que des sanctions disciplinaires peuvent être prises, que la réparation financière des dégâts occasionnés pourra être demandée.**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Classe :** ..... **Date :** . . / . . / 20 . .

**Signature de l' élève :** ..... **Signature des parents :** .....